



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 1982

-----

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le six décembre à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. PUEYO - MACIAS - BAROUSSE - Adjoints - BORDES - COVA - JORDA - BEYRET - MAS - POUJOL - MORENO

Absents : MM. CHANFREAU - BOYER - BONNEFOI - GALAN - TORNAMORELL - ORLIAC - COUSPEYRE - GUCHENS - REN.

Monsieur COUSPEYRE a donné délégation à M. MACIAS.

Monsieur JORDA excuse Monsieur CHANFREAU malade, et Monsieur BONNEFOI parti en voyage, ainsi que Monsieur GUCHENS dont la fille doit se faire opérer.

Monsieur JORDA quitte la salle en précisant qu'il allait chercher Monsieur REN et qu'il revenait.

Monsieur COVA est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. MACIAS : J'ai précisé, en ce qui concerne le projet d'autoroute qu'il n'était pas impossible pour les syndicats de la plaine de se grouper, mais difficile.

M. POUSSON : Il est aussi difficile de noter les interventions de tout le monde.

M. MAS : Nous avons demandé à M. le Maire d'inscrire à l'ordre du jour l'étude du projet d'autoroute.

Monsieur le Maire fait la lecture de la motion concernant les projets d'implantation de l'autoroute.

M. COVA : Il faut bien préciser le caractère d'urgence concernant la zone artisanale qui ne peut être réalisée tant qu'il y a blocage de l'administration à cause de l'autoroute.

M. POUSSON : Il est possible de rédiger une deuxième lettre pour parler de cette zone.

M. BORDES : la motion devrait paraître sur la presse

Le Conseil Municipal est favorable à cela.

M. POUSSON : Elle va être envoyée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Directeur de l'Equipement.

### MOTION CONCERNANT LE PROJET D'AUTOROUTE

"Le Conseil Municipal de Montréjeau,

Considérant les études pour la réalisation de la voie rapide Toulouse Tarbes (deux fois deux voies) présentées par les services des routes à l'Equipement en novembre 1981, lors d'une réunion tenue à Montréjeau,

Considérant le rapport présenté par M. le Maire aux réunions du Conseil Municipal des 21 décembre 1981 et du 29 novembre 1982 et les discussions qui s'en suivirent,

Considérant la réalisation devenant opérationnelle vers 1988, outre la vitesse des véhicules traversant notre ville et les nuisances qui en résulteraient, rendrait impossible l'accès direct non seulement des riverains mais aussi des usagers en dehors des 2 ou 3 pénétrantes aux extrémités de la Commune,

Considérant l'éventualité d'un tracé coupant la ville en deux, sur toute la longueur, dans la partie Nord, privant toute possibilité d'expansion et bloquant la création de la zone artisanale proposée par l'assemblée locale, ainsi que toute construction,



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Rejette à l'unanimité la réalisation de ce tracé qui paralyserait définitivement le développement économique et social de notre ville.

Toutefois, conscient de la nécessité de cette voie rapide, se déclare prêt à étudier toute proposition préservant l'avenir et l'intérêt qu'il porte aux échanges avec l'Espagne par le Val d'Aran."

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982

Monsieur le Maire donne lecture du budget de fonctionnement.

#### Sections dépenses :

1000 Francs ont été inscrits au Budget Primitif 1982 et non 4 000 F comme il est indiqué, sur le document distribué aux Conseillers, c'est une erreur de frappe.

Le chapitre 60 n'est pas modifié.

Au niveau des articles 61 et 73 il y a simplement une opération neutre concernant les 50 000 F pour les Sapeurs Pompiers.

M. MACIAS : au niveau de l'entretien des terrains, peu de dépenses ont été faites.

M. POUSSON : En ce qui concerne le poste électricité et gaz, certaines factures réglées en 1982, auraient dû être adressées à la Mairie en 1981 par E.D.F.

M. POUSSON : L'article 640 correspond à des charges intercommunales concernant notamment le syndicat d'électricité.

#### Budget de fonctionnement : section Recettes

M. BORDES : En regardant l'article 714, l'on constate que nous avons encaissé davantage de loyers.

M. BAROUSSE : de nouveaux baux ont été conclus, comme celui concernant le nouveau gendarme qu'il a fallu loger.

M. POUSSON : l'excédent réel est de 429 000 F.  
682 037,77 F représentent des restes à réaliser.

#### Section Investissement

M. BAROUSSE : En ce qui concerne l'implantation des feux clignotants, les branchements d'Electricité seront à chiffrer.

M. POUSSON détaille ensuite le poste matériel.

M. COVA signale que la nouvelle sonorisation comporte les mêmes inconvénients que la précédente.

M. MACIAS : Pour les lotos, il serait souhaitable de prévoir des aménagements divers.

M. COVA : Certains commerçants ont demandé du matériel supplémentaire. L'installation doit être communale.

M. POUSSON : En ce qui concerne le chauffage du C.E.S. 48 401,56 F concernent le génie civil.

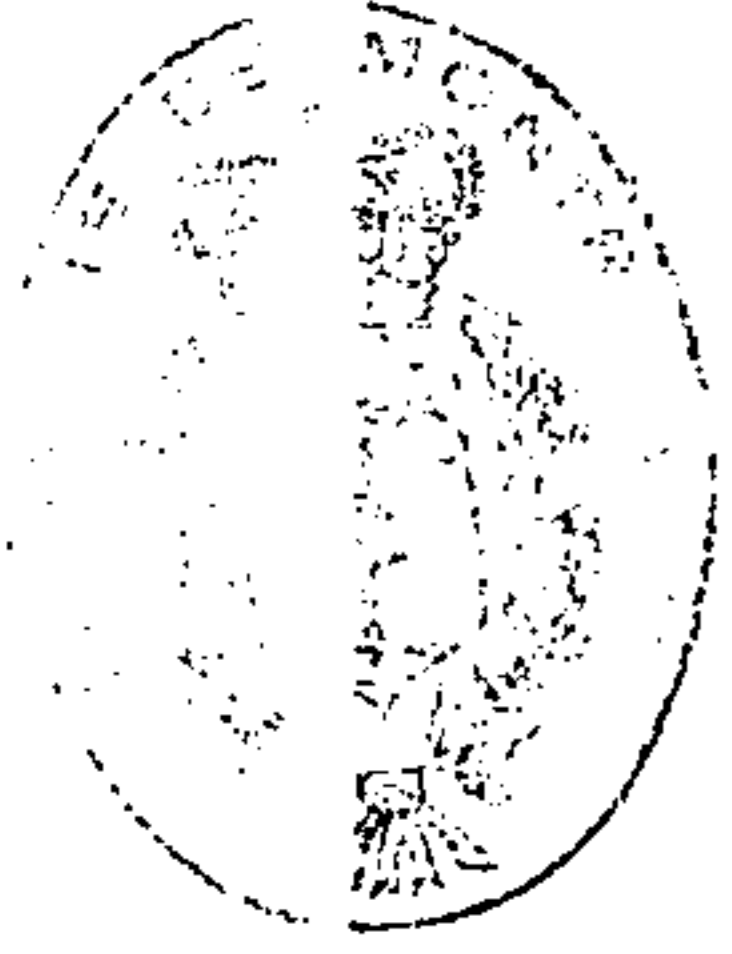
M. POUSSON : 250 000 F sont à inscrire pour l'extension du tout à l'égoût.

M. MAS : Il faudrait prévoir peut-être 350 000 F.

M. POUSSON : Les emprunts sont difficiles à obtenir.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la demande auprès d'un organisme de crédit de 250 000 F nécessaires à l'extension du tout à l'égoût. Le complément sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement 1982.

Le programme d'adduction d'eau de l'Avenue de la Bigorre sera réalisé complètement.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assainissement sera inscrit jusque chez M. BEYRET et sera fonction de la rectification de la route devant se réaliser incessamment.

M. COVA : Il serait souhaitable de faire rapidement les travaux.

### Salle de judo

M. POUSSON fait part du mauvais état du plancher et de la demande du judo club concernant cette réfection et l'installation du téléphone, ainsi que du plancher du club du 3e âge.

M. COVA : Il faudrait étudier d'autres matériaux

M. POUSSON précise que la commission des travaux se rendra sur place.

Il faudra prélever des crédits pour l'aménagement du plan d'eau.

M. COVA : Certains arbres dans la peupleraie sont malades.

M. POUSSON : la peupleraie sera nettoyée.

J'ai déposé un vœu au Conseil Général concernant la réparation des dégâts provoqués par les inondations. L'eau passe au confluent de la Neste et de la Garonne.

M. BAROUSSE : L'Équipement est maître d'œuvre des problèmes de lits des rivières.

M. POUSSON : Les compagnies d'assurance doivent indemniser les dégâts des eaux.

Pour la réfection des façades du C.E.S., le rectorat procède à des inscriptions et ensuite nous sommes informés de cela. Un certain délai est donc nécessaire pour que les travaux commencent. Dès notification officielle de la subvention, nous réaliserons les travaux.

Pour chaque programme budgétisé, la présentation entre dépenses et recettes est faite d'une manière détaillée.

Certaines présentations sont nouvelles car le Percepteur l'a souhaité ainsi.

M. COVA : l'excédent de fonctionnement reporté paraît être intéressant.

M. POUSSON : Le fonds de roulement est constitué de 429 000 F. En ce qui concerne le centre de secours par exemple, certaines sommes seront payées en 1983 pour un programme débutant en 1982.

### VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982

Le budget supplémentaire 1982 est adopté comme suit :

7 voix pour  
1 abstention  
3 votes contre.

Ce budget s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 205 647 F.

Le montant du prélèvement sur recettes ordinaires est fixé à 991867 F.

### COURS DE MUSIQUE - SALAIRE DES PROFESSEURS

Monsieur le Maire expose :

Vu les décisions du Conseil Municipal du 10 janvier 1979 et du 27 Juin 1979 d'organiser des cours de musique, nous devons examiner la demande des professeurs de musique souhaitant que leur indemnité de déplacement s'élève à 30 F par semaine.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décide que l'indemnité de déplacement des professeurs de musique sera portée à 30 F par semaine à compter du 1er octobre 1982.

Les cours seront toujours rémunérés sur la base de 42 F l'heure.

### PARTICIPATION A DES CHARGES D'EMPRUNTS n° 123 - 390 - 359

M. le Maire informe le Conseil que la Caisse de Crédit Agricole accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne un prêt au taux d'intérêt de 14 % amortissable en 15 ans et sur lequel une part de 46 992,00 F a été réservée pour les travaux d'Eclairage Public demandés par la commune.

Il précise que l'annuité correspondante, s'élevant à 7 650,71 F, peut être prise en charge par le Syndicat Départemental d'Electricité à raison de moitié par suite des décisions prises par son Comité le 7.3.1980.

M. le Maire propose au Conseil de garantir au Syndicat pendant 15 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 7 650,71 F, le versement réel annuel étant limité à 3 825,35 F, par application des décisions prises par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité le 7.3.1980.

Où il l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition du Maire,
- Décide de verser tous les ans pendant 15 ans et à partir de 1983 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne une somme limitée à 3 825,35 F par application des décisions prises par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité le 7.3.1980.

### RESERVATION D'UNE PART D'EMPRUNT (390 684)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait chiffrer les dépenses afférentes à la réalisation du projet suivant, à la demande de la Commune : Eclairage des abords du gymnase ; fourniture et pose de 6 appareils d'éclairage équipés de lampe à vapeur de sodium haute pression de 70 W dont 5 placés sur des candélabres de type square, le réseau d'alimentation étant réalisé en souterrain (lot 9 G, commande 74).

Les dépenses sont estimées à 48 800 F et la part communale se calculera à partir de ce montant par déduction de la subvention qui pourra être accordée par le Bureau du Conseil Général au Syndicat Départemental d'Electricité mais dont le montant n'est pas connu d'avance.

Monsieur le Maire propose au Conseil de couvrir cette part communale par voie d'emprunt mais il précise que, dans la situation créée par les mesures d'encadrement du crédit, il faut prendre rang pour s'assurer une part suffisante sur le prochain prêt qu'il sera possible au Syndicat Départemental d'Electricité d'obtenir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Syndicat Départemental d'Electricité de lui réserver une part d'emprunt au plus égale à 48 800 F dont l'annuité à la charge de la commune sera calculée au taux en vigueur lors de la réalisation du prêt et compte tenu des décisions prises par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité le 7 mars 1980.

Où il l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les propositions du Maire,
- DECIDE de prendre en charge les annuités découlant pour la commune de la part d'emprunt au plus égale à 48 800 F dont la réservation est demandée au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne

### BRANCHEMENT SOUTERRAIN 4 FILS DU BATIMENT DOUCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil que, répondant à une demande d'électrification, le Syndicat Départemental d'Electricité a fait étudier les travaux de branchement souterrain 4 fils avec coffret abri-compteur du bâtiment des douches (zone 2, 1, avis 206).



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le montant des dépenses est estimé à 11 688F et le Syndicat s'offre à réaliser les travaux moyennant un versement de 2 047 Francs tenant compte de la subvention du département et de la participation du Syndicat Départemental.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de voter une contribution de 2 047 F à ces travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser au Syndicat Départemental la somme de 2 047 F et d'imputer la dépense à l'article 26, en prélevant en tant que besoin : sur les crédits ouverts à l'article 26 du budget supplémentaire 1983.

### QUESTIONS DIVERSES

M. POUSSON : l'éclairage, quartier Landefrède va être réalisé. Le Syndicat d'Electricité nous en a informés.

M. MACIAS : quelques problèmes se posent concernant l'entrée dans le gymnase et les sorties en voiture sont quelquefois difficiles.

M. BAROUSSE : Les trottoirs d'accès au gymnase n'ont pas été traités à cause de la butte.

#### Panneau d'affichage devant la Halle

M. POUSSON donne lecture de la demande faite par le gérant du cinéma "Les Variétés".

Le Conseil Municipal décide de charger M. POUJOL du règlement de ce problème.

M. POUSSON : Il faudra, comme cela a été décidé, inviter MM. GABERNET et MARTINEZ au vin d'honneur que doit faire la Mairie : dates possibles 11, 12 décembre ou 18, 19 décembre.

#### Demande d'augmentation des sommes allouées pour le transport des enfants à la cantine

M. le Maire fait état de la demande présentée par M. MACIAS.

M. MACIAS : Le car faisait auparavant un ramassage complet dans le canton de Barbézan, portait en même temps les enfants à la cantine scolaire. Le prix à l'origine était de 25 F par enfant. Le prix demandé est de 100 F par enfant.

M. POUSSON demande le vote du Conseil Municipal,

Le Conseil donne son accord.

#### Centre de Secours

M. BAROUSSE précise que des bacs acier sont retenus pour le Centre de Secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures cinquante minutes.

Monsieur JORDA n'est pas revenu en séance.

